YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2000

DELIBERATION N°2000/11/865

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, en particulier son article 34,

VU le décret n° 87-1110 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux,

VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C et D,

CONSIDERANT qu'il convient, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent à temps complet, en qualité d'agent administratif,

VU le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire, sur la suppression d'emploi,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE la suppression d'un emploi d'agent administratif à temps non complet à raison de 19h30 hebdomadaires,

DECIDE la création d'un emploi d'agent administratif à temps complet,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

DIT que le tableau des emplois est modifié à compter du 1er décembre 2000,

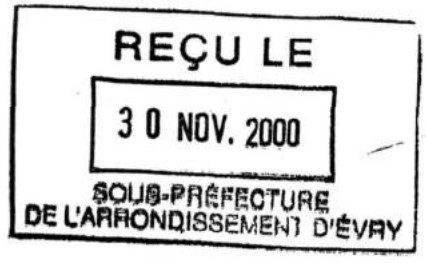
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de la Commune,

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 30.11.2000. et de la publication
le 1.12.2000
Le Maire,

